

**La candidature ne sera validée qu'après réception des documents à produire. Un dossier incomplet ne sera pas traité.**

**Nous attirons votre attention sur le fait que peu de places sont disponibles vu les effectifs actuels dans les classes.**

## **DOCUMENTS À PRODUIRE dès votre demande**

### **1- En ce qui concerne les élèves de nationalité française :**

- *1 photocopie du passeport ou de la carte nationale d'identité française.*
- *1 photocopie du livret de famille (pages écrites).*
- *1 certificat de scolarité délivré par l'école où est scolarisé l'élève actuellement.*
- *1 copie du livret scolaire (bulletins) de l'année en cours avec les appréciations des enseignants.*
- *1 RIB (relevé d'identité bancaire) si l'élève est boursier ou si la famille fait une demande de bourse.*

### **2- En ce qui concerne les élèves d'autres nationalités :**

*La nationalité déclarée lors de la demande d'inscription et justifiée ne pourra être changée au cours de la scolarité au Lycée Français du Caire.*

- *1 photocopie du passeport ou de la carte d'identité.*
- *1 certificat de naissance traduit en langue française faisant apparaître clairement le NOM de famille en caractères différents du prénom*  
(Nous pouvons vous communiquer les coordonnées de traducteurs agréés au Caire (arabe-français, anglais-français).
- *1 certificat de scolarité délivré par l'école où est scolarisé l'élève actuellement..*
- *1 copie du livret scolaire de l'année en cours.*
- *1 lettre de motivation pour les élèves non issus d'établissements de l'AEFE.*

## **Si votre enfant est admis**

**Il vous sera demandé un complément de documents à fournir obligatoirement dès confirmation de l'inscription ou au plus tard le 1<sup>er</sup> septembre 2011 ; ces documents peuvent être déposés à la loge du L.F.C. sous enveloppe cachetée, au nom du secrétariat primaire – y mentionner le nom de l'enfant, le niveau de classe demandée et votre numéro de téléphone au Caire.**

- *1 chèque d'un montant de 1.350 Euros (pour les élèves français) ou de 2.470Euros (pour les élèves d'autres nationalités) correspondant aux droits de première inscription à l'ordre de l'agent comptable du Lycée Français du Caire. Un chèque en Livres égyptiennes pourra être accepté pour les seuls élèves de nationalité égyptienne*
- *2 photos d'identité.*
- *1 certificat de radiation (ou exeat),*
- *le dossier scolaire (documents originaux) - sous pli cacheté - comprenant les résultats scolaires de l'année en cours et des années précédentes, dossier médical (sous pli cacheté)...*
- *copie des pages vaccinations du carnet de santé (obligatoire).*
- *une adresse précise en Égypte et les numéros de téléphone actualisés des parents.*
- *1 copie du jugement de divorce, si parents divorcés.*

**Aucun enfant ne pourra être admis à la rentrée si tous les documents et informations mentionnés ci-dessus ne nous sont pas présentés**